

# DÉNOMINATION D'AVENUE

aux Eaux-Vives.



---

Du 13 février 1931

---

LE CONSEIL D'ETAT,

Sur la proposition des Départements de l'intérieur et de l'agriculture et des travaux publics;

ARRÊTE:

D'approuver la délibération du Conseil municipal de la commune des Eaux-Vives en date du 27 janvier 1931 ci-après:

« à l'unanimité;

Sur la proposition d'un de ses membres et d'accord avec le Conseil administratif;

Arrête:

De supprimer l'appellation — rue de l'Amandolier — pour la remplacer par « *Avenue de l'Amandolier* », cette artère étant maintenant plantée d'arbres de chaque côté des trottoirs et sur toute son étendue.

De prier le Conseil d'Etat de bien vouloir approuver ce changement.

Certifié conforme:

*Le Chancelier*: Eugène MULLER.

---

---